



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2019

DATE D’AFFICHAGE

21 mars 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 18

OBJET :

**REALISATION D’UN
EMPRUNT POUR DIVERS
INVESTISSEMENTS
PREVUS AU BP
PRINCIPAL 2019**

POUR : 16

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 0

TRANSMISE EN SOUS-
PREFECTURE LE 29/03/2019

PUBLIEE LE 29/03/2019

NOTIFIEE LE 29/03/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 27 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER, Katia MERLEN, Philippe AUTRIVE

Etaient absents :

Yves MARRE
Stéphane LE PECULIER
Mélanie MATHIEU
André RIETZ
Camille CRONIER
Caroline PARATRE
Christine CASIMIR
Carole DEFFAIN

Etaient absents excusés :

Hervé FRANEL
Alain DENIMAL donne pouvoir à Isabelle QUESNE
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

**REALISATION D’UN EMPRUNT POUR DIVERS
INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET PRINCIPAL 2019**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants et L. 2331-3,

VU le budget primitif 2019,

CONSIDERANT la nécessité de contracter un prêt afin d’assurer le financement de divers investissements prévus au Budget Principal à savoir, entre autre :

- La construction des Ateliers Municipaux ainsi que l’équipement en mobilier de ce nouveau bâtiment,
- L’étude géotechnique et la Maîtrise d’Œuvre dans le cadre de la requalification du centre-ville,
- La mise aux normes de l’assainissement des bâtiments communaux
- La poursuite de la mise en accessibilité PMR des bâtiments communaux
- L’entretien du patrimoine de la commune

Il est proposé à l’assemblée d’autoriser Mme le Maire à contracter un prêt auprès de la Caisse d’Epargne Ile de France, à savoir :

- Montant de 1 100 000 € ; Durée 15 ans ; Taux fixe nominal 1,19 % ; Périodicité : trimestrielle - Coût total du crédit = 102 725,20 €; Montant des échéances = 20°045,42 €; Frais de dossier = 0.07% soit 770 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A 16 VOIX POUR ET 2 CONTRE

- **AUTORISE** Mme le Maire à contracter un prêt d'un montant de 1°100°000 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France selon les conditions indiquées ci-dessus,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

